Nations Unies S/2016/19

Conseil de sécurité

Distr. générale
8 janvier 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 7 janvier 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 7 janvier 2016, émanant du représentant de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) Raimonda **Murmokaitė**

16-00229 (F) 110116 110116

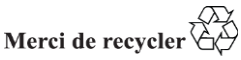

Annexe à la lettre datée du 7 janvier 2016 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

C'est avec un sentiment d'urgence extrême que j'appelle votre attention sur la ville assiégée de Madaya, où les forces du régime de Bachar Al-Assad et les milices du Hezbollah affament 42 000 personnes pour les contraindre à se soumettre.

Aujourd'hui, alors que le siège de Madaya par le régime syrien dure depuis plus de six mois, le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire a annoncé que le Gouvernement de Bachar Al-Assad avait approuvé avec retard la fourniture d'aide humanitaire dans cette ville. Une promesse d'accès est toutefois insuffisante, surtout lorsque le régime ne la remplit pas sur-le-champ et annonce qu'il donnera son autorisation quatre jours plus tard. Il s'écoulera donc au mieux plusieurs jours avant que la population civile de Madaya ait accès à la nourriture, à l'eau et aux soins médicaux dont elle a un besoin urgent. Aux dires des médecins de la ville, de nombreuses autres personnes décèderont dans cette attente. En outre, le doute reste entier quant à la possibilité qu'auront les organismes des Nations Unies d'obtenir un plein accès, sans entraves ni conditions, pour aider tous ceux qui en ont besoin.

À Madaya, les civils affamés ne peuvent se permettre d'attendre plus longtemps qu'une aide humanitaire leur soit fournie; qui plus est, cette attente n'a aucune raison d'être. Il ne devrait pas être permis au régime de Bachar Al-Assad d'autoriser ou de refuser à son gré l'accès à la nourriture, à l'eau et aux soins médicaux comme si ceux-ci étaient un luxe. Le déni délibéré d'aide humanitaire constitue un crime de guerre et une violation du droit international, à savoir des conventions de Genève et des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité. Ces résolutions stipulent clairement que l'utilisation de la famine comme méthode de combat, y compris dans les zones de population assiégées, est interdite par le droit international et qu'il faut y répondre sans ambiguïté, faute de quoi les parties qui se rendent coupables de tels actes sont encouragées à poursuivre dans la même voie.

Au nom du peuple syrien, je demande donc au Conseil de sécurité de prendre les mesures suivantes :

1. Faire en sorte que les organismes et le personnel humanitaire des Nations Unies aient un accès immédiat, sans entrave, inconditionnel et durable à toutes les zones de Madaya, conformément aux résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2491 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité;

2. Surveiller étroitement l'évolution de la situation à Madaya et répondre sans ambiguïté à toute tentative, par le régime syrien, de refuser ou d'entraver l'accès humanitaire;

3. Exiger l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) et donner pour instruction aux organismes des Nations Unies d'imposer la fourniture de l'aide dans les zones assiégées et difficiles d'accès, avec ou sans l'accord du régime syrien;

4. Condamner avec la plus grande fermeté l'utilisation de la famine contre des civils innocents par le régime de Bachar el-Assad et signifier clairement à ce dernier qu'il ne saurait recourir à une telle méthode à son gré.

Si le Conseil de sécurité est empêché de prendre ces mesures du fait de l'intransigeance de la Russie, les États Membres doivent s'y employer. Il est crucial que ceux-ci aident l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter de sa mission d'assistance, que la Syrie le veuille ou non. Il conviendrait d'exercer une plus forte pression sur le régime, notamment en considérant sous un nouvel angle la possibilité qu'auraient les États qui mènent actuellement des opérations aériennes en Syrie contre l'État islamique d'Iraq et du Levant de larguer l'aide au moyen de drones.

Nous déplorons vivement que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ait choisi d'exprimer sa satisfaction à l'annonce de la décision d'autoriser les organismes des Nations Unies à accéder à Madaya, faite par le régime de Bachar El-Assad. Ce faisant, le Bureau laisse entendre à tort que la fourniture d'aide humanitaire est un choix plutôt qu'une obligation juridique. L'utilisation de la famine comme méthode de combat est un crime de guerre dont le régime de Bachar Al-Assad doit répondre.

Le Représentant spécial
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Najib **Ghadbian**